CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 07 octobre 2019 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

EST ABSENTE : MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 09 SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 09 septembre 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 09 septembre 2019 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-03**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 septembre 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 septembre 2019 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-04**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 septembre 2019 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de soixante-six-mille-quatre-cent-vingt-cinq-dollars et vingt-neuf-cents (66,425.29$) de déboursés et onze-mille-soixante-dollars et quatre-vingt-onze-cents (11,060.91$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de soixante-dix-sept-mille-quatre-cent-quatre-vingt-six-dollars et vingt-cents (77,486.20$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-05**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DES SOUMISSIONS-PROJET # 53-2-08023-19-04-RECONSTRUCTION DE 3 PONCEAUX-ROUTE DE L’ÉGLISE**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a transmis au Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité le procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour le projet # 53-2-08023-19-04 pour la reconstruction de 3 ponceaux de la route de l’Église;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait du dépôt du procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour le projet # 53-2-08023-19-04 pour la reconstruction de 3 ponceaux de la route de l’Église.

**RÉSOLUTION NUMÉR0 2019-10-06**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-PROJET # 53-2-08023-19-04-RECONSTRUCTION DE 3 PONCEAUX-ROUTE DE L’ÉGLISE**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offre sur le SEAO a été lancé par la résolution portant le numéro 2019-09-07 pour le projet # 53-2-19-04-pour la reconstruction de 3 ponceaux sur la route de l’Église;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture des soumissions du 03 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu majoritairement (Messieurs Bernard Harrisson et Fidélio Simard se retirent dans cette décision en raison du lien de parenté) :

° D’adjuger la soumission la plus basse pour le projet;

° D’adjuger en faveur d’Excavation Émilien Simard inc., la soumission pour le projet # 53-2-19-04 pour la reconstruction de 3 ponceaux sur la route de l’Église au montant de cent-trente-cinq-mille-vingt-quatre-dollars et quarante-huit-cents (135,024.48$), incluant les taxes;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-07**

**ENGAGEMENT D’UN DEUXIÈME CHAUFFEUR DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT-SAISON HIVERNALE 2019-2020-MONSIEUR RÉAL BOUCHARD**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a conclu une entente avec Monsieur Réal Bouchard avec description de tâches et de salaire comme deuxième chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° D’autoriser l’engagement de Monsieur Réal Bouchard comme deuxième (2e) chauffeur des véhicules de déneigement de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la saison hivernale 2019-2020;

3° D’autoriser le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer le contrat d’engagement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-08**

**APPELS D’OFFRES CONJOINTS POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL**

CONSIDÉRANT QUE les coûts de collecte, transport et de traitement des matières résiduelles domestiques augmentent continuellement;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de chercher des moyens pour limiter la hausse des coûts de collecte, transport et de traitement des matières résiduelles du secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE dans plusieurs régions du Québec, le lancement d’appel d’offres conjoint pour l’obtention des services de collecte, transport et de traitement des matières résiduelles ont permis à plusieurs MRC/Municipalités de réduire leurs coûts;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs gestionnaires municipaux du territoire croient qu’il est pertinent d’initier la démarche du regroupement des contrats de collecte, transport et de traitement des matières résiduelles d’origine résidentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers de mandater le directeur général, Monsieur Yves Chassé, en vue de manifester l’intérêt de la Municipalité de Sainte-Félicité à participer à la démarche du lancement d’appels d’offres conjoints pour l’obtention des services de collecte, transport et de traitement des matières résiduelles du secteur résidentiel.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-09**

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L’ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023-PROGRAMMATION DE TRAVAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq (5) années du programme;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s’engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de l’habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-10**

**ADJUDICATION DE MANDAT-SERVICE D’INGÉNIERIE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)-PROGRAMME DE LA TAXE SUR L’ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit mandater le service d’ingénierie de la Fédération Québécoise des municipalités pour la programmation et pour les projets à réaliser selon les priorités établies dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° DE mandater le service d’ingénierie de la Fédération Québécoise des municipalités pour la programmation et pour les projets à réaliser selon les priorités établies dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-11**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER-CAMPAGNE OLO-CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT la demande formulée de soutien financier pour la Campagne de financement pour la fondation O.L.O. 2019 par le Cercle de Fermières de Sainte-Félicité qui vise à un suivi personnalisé et une aide directe à la femme enceinte par la remise de multivitamines prénatales et de coupons échangeables contre des aliments qui en coûte 375.00$ pour un bébé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accorde un soutien financier pour la Campagne O.L.O. par le Cercle de Fermières de Sainte-Félicité pour un montant de trois-cent-soixante-quinze-dollars (375.00$);

° QUE le montant soit pris dans le poste budgétaire portant le numéro # 0270190 970.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-12**

**AUTORISATION DE PAIEMENT-PROJET POUR LA MISE EN FORME ET RAPIÉÇAGE DE LA SURFACE DE ROULEMENT EN MATÉRIAU GRANULAIRE DE LA ROUTE DE LA LONGUE-POINTE-EXCAVATION ÉMILIEN SIMARD INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit autoriser le paiement des travaux réalisés pour le projet de la mise en forme et rapiéçage de la surface de roulement en matériau granulaire de la route de la Longue Pointe à Excavation Émilien Simard inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu majoritairement (Messieurs Bernard Harrisson et Fidélio Simard se retirent dans cette décision en raison du lien de parenté) :

° D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement à Excavation Émilien Simard inc., concernant le projet pour la mise en forme et rapiéçage de la surface de roulement en matériau granulaire de la route de la Longue Pointe au montant de soixante-mille-neuf-cent-trente-six-dollars et soixante-quinze-cents (60,936.75$).

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les onze (11) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h22, Fin : 19h33)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-13**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 07 octobre 2019, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h34.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier